

Annexe 2 – Localisation des secteurs concernés par la modification

Le PLUi du Pays de Niederbronn-les-Bains est organisé en plans de secteurs par commune.
Les communes concernées par la modification n°2 du PLU sont :

- Secteur 02 - Gumbrechtshoffen : modification du règlement écrit des secteurs UA et UB ;
- Secteur 03 - Gundershoffen :
 - modification des plans de règlement (voir notice de présentation §3.1.1. points 1, 2, 4 et 7) ;
 - modification du règlement écrit des secteurs UA et UC ;
 - suppression des OAP des zones A Urbaniser supprimée ou intégrée à la zone UB ;
- Secteur 05 – Mietesheim :
 - modification des plans de règlement (voir notice de présentation §3.1.1. points 1 et 7) ;
 - suppression du règlement du secteur 1AU (secteur supprimé) ;
 - suppression des OAP de la zone A Urbaniser supprimée ;
- Secteur 06 – Niederbronn-les-Bains :
 - modification des plans de règlement (voir notice de présentation §3.1.1. points 3, 4, 5 et 7) ;
 - modification du règlement écrit des secteurs UA, UB, 1AUZ et NH ;
- Secteur 07 – Oberbronn :
 - modification des plans de règlement (suppression de la zone 2AU) ;
 - suppression du règlement du secteur 2AU (secteur supprimé) ;
 - modification des OAP des zones A Urbaniser à la suite de la suppression du secteur 2AU ;
- Secteur 09 – Reichshoffen :
 - modification des plans de règlement (voir notice de présentation §3.1.1. points 3 et 7) ;
 - modification du règlement écrit des secteurs UB, UC, UD, UE et 1AU ;
- Secteur 10 – Rothbach : modification du règlement écrit des secteurs UA et NC ;
- Secteur 13 – Zinswiller : modification des plans de règlement avec l'inscription d'un nouvel ER.